



Bulletin d'information No 29 – décembre 2022

ÉNERGIE : LA PLUPART DES GRANDS MÉDIAS PERDENT TOUT SENS CRITIQUE

Cette fin d'année marque probablement le pinacle de l'hystérie énergétique. De la gauche à la droite et dans une pitoyable précipitation, les politiques font presque n'importe quoi pour imposer des solutions « drastiques ». Pour ce faire, ils sont prêts à piétiner la démocratie directe, la population et l'environnement sans que la plupart de nos médias romands ne lèvent le petit doigt pour en interroger la pertinence. Pourtant, de plus en plus de voix très sérieuses s'élèvent en Suisse pour dénoncer cette frénésie destructrice. Un exemple parmi d'autres : 86 scientifiques de renom, viennent de lancer dans « [Le Temps](#) », un appel à ne pas sacrifier la biodiversité au profit des renouvelables. En l'occurrence, pratiquement pas un mot dans les autres médias sur cet appel vibrant ! Gageons que si celui-ci avait été lancé pour renforcer les renouvelables, tous les médias s'en seraient emparés et l'on ne parlerait plus que de ça.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Suisse

L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE PERD LES PÉDALES

Dans un document récent réalisé par Meteotest, l'OFEN publie [une étude de « mise à jour »](#) des chiffres de production éolienne potentielle en Suisse annoncés en 2012 pour 2050. En respectant les principes de développement durable et la protection contre les nuisances sonores, le potentiel réaliste, s'élevait alors à **5.8 TWh/an**. Comme on le sait, la stratégie énergétique 2050 n'a finalement retenu que 4.5 TWh/an.

Dix ans plus tard, l'OFEN prétend que les 5,8 TWh/an sont « dépassés », grâce aux améliorations techniques et au *cadre politique amélioré*. Le nouveau potentiel durable et sans nuisances s'élèverait désormais à **29,5 TWh/an**.

Il est vrai que l'usage de machines plus grandes et plus modernes apporte un peu plus que prévu : 23%, pour 9% estimé en 2012, soit 6,6 TWh/an. On est loin du compte et c'est l'usage abusif et sans limite du *cadre politique amélioré* qui fait la grosse différence :

- abolition de multiples mesures environnementales figurant dans la législation actuelle (IFP, parcs naturel régionaux, voisinage des sites UNESCO, etc.),
- proximité systématique des habitations : 300m des habitations isolées, 500m des localités et aucune considération pour l'encerclement de ces dernières par des parcs omniprésents.

Les 29.5 TWh/an sont donc un potentiel technique un peu aménagé et ne représentent en rien un potentiel durable et sans nuisances. Ce projet démontre une perte totale de sens de la réalité chez ses auteurs.

Reste une question : comment la direction de l'office et celle du DETEC ont-elles pu laisser publier ce rapport ahurissant. Et comme par hasard, juste avant de chaudes discussions au parlement sur le même sujet ?

900 machines pour le canton de Vaud ?

Le quota attribué au canton (20% du total) :

- 6 TWh/an, obtenu avec environ 900 machines.
- Plus petite distance à une maison isolée : 300 m, à une localité : 500 m.
- Distance moyenne à la plus proche machine (sur toutes les localités) : 1100 m.
- Plus grande distance à la plus proche machine : 1750m.
- Densité de machines (hauteur 220 ou 230m) : 1 tous les 3km². (Pour comparaison : la France ambitionne 1 machine pour 30km² en 2050).

BRÈVES

« Vigousse » à la rescousse

Dans un [article](#) signé Laurent Flutsch, le satirique de gauche flanque une fessée aux agités du renouvelable à tout prix.



Werner Salzman, cons. aux États (BE)

Portée par la panique énergétique, [l'initiative parlementaire Salzman](#), veut faire passer les énergies renouvelables avant les inventaires fédéraux instaurés par la loi sur la protection de la nature et du paysage. Droite et gauche semblent complices puisque la commission du Conseil des États a décidé de donner suite. Espérons que des consciences se réveilleront.

Même en hiver, le solaire décline l'éolien : moins cher, mieux accepté et plus efficace !



Dans la course effrénée au renouvelable, le Photovoltaïque alpin tient la corde. Avec des arguments qui méritent attention loin des élucubrations intéressées des éoliens.

Le Conseil fédéral vient de prévoir des enchères pour les grandes installations photovoltaïques sans consommation propre avec un bonus pour les installations photovoltaïques alpines.

Un coup d'œil sur cet [article de Mme Annelen Kahl](#) de l'EPFL, paru en 2019 permet d'en comprendre les raisons profondes.

L'Office Fédéral de l'Energie (OFEN) et Suisse-Eole : des relations incestueuses ?

Suisse Eole n'est pas une association ordinaire. Les moyens considérables que l'OFEN lui procure* permettent aux collaborateurs des deux bureaux spécialisés** qu'elle mandate depuis de nombreuses années d'asséner leurs vérités sous le vernis de compétences technico-économiques quasiment jamais suspectées par les médias. Un peu comme si elle était une institution publique, ce qui est hélas presque vrai : sous le couvert d'une association privée de 150 membres formés essentiellement d'entreprises et services publics ou privés vivant ou comptant vivre de l'éolien. [Ses objectifs sont très clairs](#) : la promotion à court, moyen et long terme de l'énergie éolienne en présentant les aspects financiers et écologiques de cette énergie (...), Suisse Eole n'est autre que le « Groupe Wagner » de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en matière d'éoliennes.



Collaborateurs des bureaux mandatés par Suisse Eole

* Pour 2020 à 2023, la subvention générale de l'OFEN est de CHF 1'400'000.-. Il faut y ajouter toute une série de mandats directs non négligeables dont le montant total reste à calculer.

** Planair SA et ENCO AG

Vaud

Mollendruz : le TF confirme le sacrifice programmé des paysages du Jura !



Le TF a rendu un verdict sans appel qui rejette tous les griefs formulés par les recourants en s'appuyant sur la nouvelle Loi sur l'énergie. Un commentaire réalisé par nos avocats sur la pesée des intérêts réalisée par le TF en résume l'esprit : « *Le Tribunal fédéral procède à une courte pesée globale des intérêts et en déduit que l'intérêt national à la production électrique, ici sensiblement supérieur au seuil prévu par l'article 9 alinéa 2 OEN, doit l'emporter sur les autres intérêts en présence, ce en particulier en raison du fait qu'aucune règle spéciale fédérale sur la protection des biotopes, des espèces animales ou de l'environnement ne fait impérativement obstacle au projet. L'impact paysager est qualifié de tolérable dans la balance des intérêts et la sécurité des usagers des alentours du parc est à son sens également correctement pris en compte. Il valide donc le PPA et rejette le recours* ».

Bien heureusement, la messe n'est pas encore dite dans le Jura : les éoliennes doivent encore être mises à l'enquête au Mollendruz et à Sur Grati. Le recours au TF n'est pas encore jugé à Bel Coster ni à EolJoux. Provence et Grandevent ne sont pas encore sorti des cartons. Et surtout à Grandsonnaz, la bataille politique est à son comble dans les communes de Bullet et de Fontaines-sur-Grandson.

L'invitée* : Antoinette De Weck, Lic. en droit, avocate

Les limites de la démocratie : ce que doivent faire les citoyens pour se faire entendre !

Le début de notre lutte contre les éoliennes dans le canton de Fribourg fut consacré à contrer le projet du Schwyberg. N'ayant pas la qualité juridique pour faire opposition, notre association a soutenu les 4 organisations (Pro Natura, Mountain Wilderness, Birdlife et la Fondation pour la protection du paysage) qui, alors n'hésitaient pas à recourir au Tribunal fédéral. En novembre 2016, le Tribunal fédéral admettait le recours et renvoyait l'affaire au Tribunal cantonal pour un nouveau jugement.



À cette époque, nous n'étions pas conscients que des prospecteurs (Ennova et Groupe E Greenwatt) sillonnaient le territoire fribourgeois, surtout les zones rurales isolées, et faisaient signer en toute discrétion des conventions ou des lettres d'intention de collaboration confidentielles à des conseils communaux** ainsi que des promesses de droit de superficie ou des servitudes à des propriétaires.

Ce n'est que lors de la mise en consultation du Plan directeur cantonal, fin 2017, qu'une partie de la population prend conscience que des parcs éoliens risquaient bien de s'ériger devant chez eux : 4 parcs en coordination réglée et 3 en coordination en cours. Certaines communes concernées profitent de cette procédure de consultation pour manifester leur opposition à ces projets. Une délégation du Conseil d'Etat les reçoit, les écoute mais ne les entend pas : le choix des sites reste le même.

Le Plan directeur cantonal a été accepté par le Conseil d'Etat et la Confédération sans modification majeure en août 2020.

Grâce à la conférence de presse du 8 octobre 2020 organisée par le Service cantonal de l'énergie, la population fribourgeoise réalise que la localisation des parcs est définitive. En même temps, elle apprend l'existence de lettres d'intention confidentielles signées entre certains conseils communaux et le Groupe E Greenwatt SA. Une question est déposée au Grand Conseil demandant quelle transparence sont en droit d'attendre les citoyens de leur conseil communal. Les élections sont proches et le thème de l'éolien devient un sujet de campagne. Les résultats tombent : plusieurs conseillers communaux pro-éoliens perdent leur siège.

Des groupes de citoyens déposent des demandes de renseignements auprès des autorités communales se fondant sur la Loi sur l'information et l'accès aux documents. Grâce aux documents obtenus après plusieurs tentatives et recours à la Préposée à la transparence, on comprend que la société Ennova chargée de réaliser le volet éolien du Plan directeur avait elle-même cherché à développer l'éolien dans le canton de Fribourg et avait signé des conventions avec des communes ou des propriétaires terriens. On réalise que les sites retenus par le Plan directeur en coordination réglée ont tous fait l'objet d'une prospection par cette société ou par Greenwatt. On découvre que la pondération des critères est faite de manière à favoriser ces sites.

Plusieurs questions sont déposées au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat ne s'en émeut pas et rejette toutes les critiques faites à l'encontre du Plan directeur. S'appuyant sur les documents révélés, onze communes font recours au TF.

En mars 2022, un instrument parlementaire (mandat) demande au Conseil d'Etat de revoir son Plan directeur. La réponse aurait dû tomber fin août. On l'attend toujours. Pour court-circuiter ce mandat, le Conseiller d'Etat en charge de l'énergie appelle les communes-sites à accepter des mâts de mesures, voire des éoliennes-test. Toutes les communes refusent. Sous la pression populaire, deux séances d'information sont organisées. On invite notre association à y présenter ses arguments et à participer au débat mais l'autorité cantonale nous retire le droit de présenter nos arguments, notre rôle se limitant au débat.

Deux communes jusqu'alors sourdes aux demandes de leurs citoyens viennent d'annoncer la tenue de vote consultatif. Enfin ! Jusqu'à aujourd'hui, les résultats des votes consultatifs ont été largement défavorables aux projets éoliens.

** « L'invité » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs. En l'occurrence, Antoinette de Weck est députée PLR au Grand Conseil fribourgeois, vice-présidente de Paysage Libre Suisse et membre du comité de Paysage Libre Fribourg. Elle a notamment été chargée d'affaires de Pro Natura Fribourg et membre du Conseil communal de la Ville de Fribourg.*

*** A Fribourg, les conseils communaux sont l'équivalent de nos municipalités vaudoises.*